

« C'EST PLUTÔT UN FANTASME
QUE LA MAÇONNERIE
CONTROLE LE MONDE »



Projet « Initiative régionale pour l'eau et l'environnement dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono

LES ACTEURS EN ATELIER Page 7
DE PREPARATION À LOMÉ



N° 755 du 23 février 2022 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Site: www.lemessager-actu.com

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessager@yahoo.fr

22 février 2020-22 février 2022

Page 3

IL Y A DEUX ANS, LES TOGOLAIS
ONT PRÉFÉRÉ FAURE GNASSINGBE
● ENCORE 03 ANS POUR FAIRE MIEUX QUE MAINTENANT...

Le samedi 22 février 2022, les togolais, qui étaient appelés aux urnes pour l'élection présidentielle ont préféré le candidat Faure Gnassingbé, le porte flambeau du parti Union pour la République (UNIR) parmi les 07 candidats qui étaient en lice. Hier Mardi 22 février 2022, cela a fait deux (02) ans jour pour jour que 3 614 056 électeurs répartis dans 9389 bureaux étaient sollicités. Et au soir du scrutin, c'était avec un pourcentage de 72,36% des suffrages que le président sortant, Faure Gnassingbé, avait été réélu au premier tour, loin devant le candidat de l'opposition Agbeyomé Kodjo(18,37%) qui, comme à l'accoutumée, avait dénoncé des irrégularités, estimant qu'elles étaient à la base de sa débâcle. Par les chiffres qui étaient annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI), Faure Gnassingbé



avait amélioré ainsi son score par rapport à 2015 avec 14 points de plus pour une participation de 76,6%. « Pour les adversaires

malheureux, je leur dis que c'est le jeu de la démocratie, le peuple togolais s'est exprimé, il faut respecter son choix »....

Pétrolegate
**LE 10 MARS 2022 L'ULTIME
DATE DANS LA MANIFESTATION
DÉFINITIVE DE LA VÉRITÉ ?**

Page 2



Pétrolegate

LE 10 MARS 2022 L' ULTIME DATE DANS LA MANIFESTATION DÉFINITIVE DE LA VÉRITÉ ?

Le procès dans le feuilleton baptisé « pétrolegate » au Togo, et dans lequel, le coordonnateur du Comité de Suivi des Prix des Produits Pétroliers(CSFPPP), Fabrice Adjakly a été accusé de détournement de près de 500 milliards sous le regard complice de l'Etat Togolais, devrait normalement se tenir le 10 Mars 2022. Si nous disons normalement, c'est justement parce que, les togolais sont devenus las, de regarder un procès dans une affaire de cette envergure être reporté depuis des mois.

A lors que le 10 février dernier, tout le monde attendait que cette affaire trouve le bout du tunnel avec la tenue effective du procès à la Cour d'appel de Lomé, c'est à la grande surprise que beaucoup ont fait le constat de ne voir les avocats du confrère Ferdinand Ayité et son journal, présents. L'on rappel que se sont ces derniers (Ferdinand Ayité et ses avocats), non contentent de la décision en première instance qui condamnait le Bi-hebdomadaire Alternative et son directeur de publication à un versement total d'environ 6 millions fcfa à Fabrice Adjakly pour dommages causés, dans la publication des informations fausses, qui avaient interjeté appel. C'est dire à quel point, ils étaient déterminés à ce que la vérité rejaillisse, au vue, certainement des preuves qu'ils avaient à leur disposition. Mais au regard de ce qui se passe, l'on se pose la question? Pourquoi le conseil du confrère ne cherche-t-il pas à aller plus vite, si tant est qu'il détient les preuves pour sa défense et qui annuleraient la décision en première instance ? En tout cas, il ne sera ainsi indéfiniment. Tôt ou tard, ce procès finira par avoir lieu, afin que l'opinion se fasse une idée. Soit conforter, la démarche du confrère dans sa publication, ou laver définitivement l'affront qui a été fait à l'endroit de Fabrice Adjakly.

En novembre 2020, la chambre correctionnelle de première instance de Lomé a jugé recevable la plainte de Fabrice Adjakly qui estimait qu'il avait été diffamé par le journal Alternative et son directeur de publication pour diffusion d'informations infondées, et donc à l'issue du procès, condamné Ferdinand Ayité et le bi-hebdomadaire.

« Sur l'action publique ; Attendu qu'il est reproché au prévenu Ferdinand AYITE les faits de diffamation et au journal L'ALTERNATIVE les faits de publication d'allégation ou d'imputation qualifiée de diffamation ; Attendu que Monsieur Ferdinand AYITE ne reconnaît pas les faits mis à leur charge ; que pour sa défense, il déclare détenir les preuves des faits de détournement imputés à la partie civile mais n'entend pas les produire en la présente cause au risque de dévoiler ses sources ; qu'en outre, il développe que si le Tribunal veut avoir lesdites preuves, il lui est loisible d'ordonner en avant-dire-droit une audi-

tion de certaines personnes nommées, soit de renvoyer la présente cause devant le juge d'instruction devant lequel le secret de l'instruction permet la production des preuves, ou soit ordonner la comparution personnelle de Monsieur Fabrice ADJAKLY à qui il appartient de prouver que les faits allégués dans l'article ne sont pas avérés ; Attendu qu'une telle démarche de la part des prévenus est équipollente en droit à un renversement de la charge de la preuve et amène à dire qu'ils font une litigie aux règles de la déontologie en matière de presse, aux éléments constitutifs de l'infraction de diffamation, à la doctrine et à la jurisprudence abondante en la matière ; qu'un simple questionnement vient à l'esprit notamment de savoir si par exemple des procédures postérieures à sa publication ne sont pas entreprises, le prévenu va se retourner vers quoi pour prouver les faits allégués, de savoir si c'est au plaignant de lui apporter les preuves, de savoir s'il est permis dans un Etat de droit, d'imputer de faits à un citoyen quitte à lui d'en rapporter la preuve contraire s'il se sent diffamé et plus concrètement à qui incombe la charge de la preuve en matière de diffamation ; qu'il est digne d'intérêt de rappeler à l'égard des prévenus que ce n'est pas l'affaire de détournement qui est jugé par ce siège mais l'affaire de diffamation dont la partie civile s'estime être victime ; qu'or à travers les demandes telles que formulées par ceux-ci, il s'en infère qu'ils font un amalgame terrible entre ces deux affaires ; Attendu qu'en matière de diffamation comme délit de presse, la charge de la preuve des faits imputés incombe à l'auteur de l'article incriminé, à savoir le journaliste assujetti aux règles de sa déontologie ; qu'en effet, une lecture de l'article 32 du code de la presse et de la communication renseigne que l'exercice de la profession de journaliste est soumis au respect du code d'éthique et de déontologie de la presse et des lois et règlements en vigueur et qu'en sus, le même article 32 édictant les règles de la déontologie libelle que « le journaliste assume la responsabilité de tous ses écrits. Il publie uniquement les informations dont la source, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre des réserves selon les formes professionnelles

requises... » ; qu'il est bien visible à quiconque qu'au moment de la publication, la véracité et l'exactitude de son écrit doivent être établies et non publier l'écrit et en cas d'incrimination contre l'article, rechercher l'exactitude et la véracité des faits publiés dans les démarches postérieures entreprises par de tierces personnes ; que mieux, l'article 35 alinéa 2 du même code dispose que les accusations sans preuves sont des fautes professionnelles graves et constituent des pratiques contraires à la déontologie du journalisme ; que justement, ce sont les preuves des faits de détournement imputés à Monsieur Fabrice ADJAKLY, notamment le mécanisme opaque mis en œuvre

établi des mois après sa publication et qui aurait recommandé la révocation de certains membres du CSFPPP dont la partie civile et leur mise à disposition de la justice ; que comme abondamment démontré supra, le code de déontologie n'admet pas des preuves postérieures mais des preuves avant publication ; que tout comme la loi, la jurisprudence est constante et abondante dans ce sens ; Que si la jurisprudence est arrivée à consacrer la règle selon laquelle les articles de presse n'ont « aucune valeur probante » et ne suffisent pas à démontrer une enquête sérieuse et suffisante, il s'en induit que pour consolider un article de presse, il doit exister des preuves résultant d'une enquête ; que ceci étant, tout journaliste, respectueux des institutions de son pays, doit pouvoir produire les preuves de son article quand il est sollicité dans ce sens surtout par-devant une

juge statue, mais des preuves ou sources postérieures à la publication (comme les prévenus veulent le faire à travers toutes leurs demandes) ne pourront pas être valablement invoquées pour démontrer le caractère sérieux de l'enquête réalisée car ce serait admettre un moyen de défense parfaitement artificiel ; qu'ainsi, la jurisprudence et la doctrine s'accordent pour dire que la bonne foi du prévenu à déduire de la véracité ou de l'exactitude de son article, ne peut émaner des faits postérieurs à la diffusion des propos litigieux ; Attendu qu'en définitive, les accusations portées contre la partie civile ne reposent sur aucune preuve rapportée en la présente sont indubitablement de nature à porter atteinte à la réputation et à la considération de celle-ci ; qu'or, le journaliste dans l'exercice de sa profession, est tenu au respect des règles de la déontologie du journalisme et doit à cet effet, éviter toute allégation ou imputation d'un fait dont si la preuve n'est pas rapportée, constitue une allégation mensongère ; qu'en présentant la partie civile comme un détendeur de fonds publics sans rapporter la moindre preuve de son allégation, étant entendu que ni les procédures, ni les investigations en cours ne constituent les preuves de l'accusation discutée, Monsieur Ferdinand AYITE a diffamé la partie civile qui a un honneur et une réputation à défendre ; que les faits de diffamation reprochés au prévenu et défini par l'article 160 alinéa 1^{er} du code de la presse et de la communication sont ainsi constitués à son égard ; qu'il échet de le déclarer coupable desdits faits et de lui faire application des dispositions de l'articles 163 du même code ; que quant au journal L'ALTERNATIVE, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la publication de cette allégation qualifiée de diffamation le fait tomber sous le couperet du second alinéa de l'article 160 dudit code qui prévoit que « la publication directe, la diffusion ou la reproduction d'une allégation ou imputation qualifiée de diffamation, est punie d'une amende d'un million (1.000.000) à trois millions (3'000.000) de francs CFA ; qu'il y a lieu de le déclarer coupable des faits à lui reprochés et d'entrer en condamnation contre lui ;.... ».c'est ce que dit la décision du 04 novembre 2020, prise à la première chambre correctionnelle de Lomé, ce après un exposé de motifs basé sur plusieurs argumentations... », avait décidé la chambre correctionnelle le 4 novembre 2020.

L.M.



,en marge des procédures usuelles du CSFPPP, la démarche comptable d'évaluation ayant abouti à la somme comprise entre 400 et 500 milliards de FCFA détournée, le titre de propriété du ranch acquis par Monsieur Fabrice ADJAKLY en Afrique du sud et autres qui sont demandés aux prévenus ; qu'une telle demande qui a le mérite de faire entrevoir l'exactitude et la véracité des faits allégués dans l'article, ne se confond aucunement à une demande tendant à ce que le prévenu dévoile ses sources ; que ces genres de preuves sollicités ne peuvent non plus se confondre aux sources ; qu'ainsi, s'obstinant délibérément à ne pas produire ces preuves et voulant s'abriter derrière des procédures postérieures à sa publication pour faire ressortir les preuves, il s'infère que Monsieur Ferdinand AYITE a fait des accusations sans preuves, c'est-à-dire sans fondement comme le clame la partie civile ; Qu'en outre, cherchant toujours à faire croire que sa publication revêt les caractères de véracité et d'exactitude, le journaliste évoque le rapport d'audit de l'Inspection Générale des Finances

juridiction ; Qu'en matière de diffamation, comme délit de presse, c'est au prévenu seul qu'incombe la preuve de ses propos sans que les juges aient le pouvoir de provoquer, compléter ou parfaire l'établissement de celle-ci (Crimm. 28 février 2012. Pourvoi N° 08-83 .926) ; que donc, il n'appartient ni aux tiers, ni à la partie civile et encore moins au juge de démontrer sa bonne foi, autrement dit la véracité et l'exactitude de ses propos ; que toujours selon la jurisprudence, « il incombe à l'auteur des propos de disposer, au moment de leur formulation, des éléments propres à établir sa bonne foi (Cass. crimm du 05 septembre 2006. pourvoi N° 05-86.567) » ; que dès lors, les pièces qu'il doit verser aux débats pour justifier de son enquête doivent être nécessairement antérieures à la publication incriminée ; que pour autant, selon la doctrine, les pièces ou sources postérieures à la publication de l'article ne seront pas nécessairement inutiles, car elles pourront être prises en considération, au titre du préjudice allégué par la victime, puisqu'on évalue traditionnellement le préjudice au jour où le

22 février 2020-22 février 2022

IL Y A DEUX ANS, LES TOGOLAIS ONT PRÉFÉRÉ FAURE ENCORE 03 ANS POUR FAIRE PLUS QUE MAINTENANT...

Le samedi 22 février 2022, les togolais, qui étaient appelés aux urnes pour l'élection présidentielle ont préféré le candidat Faure Gnassingbé, le porte flambeau du parti Union pour la République (UNIR) parmi les 07 candidats qui étaient en lice. Hier Mardi 22 février 2022, cela a fait deux (02) ans jour pour jour que 3 614 056 électeurs répartis dans 9389 bureaux étaient sollicités. Et au soir du scrutin, c'était avec un pourcentage de 72,36% des suffrages que le président sortant, Faure Gnassingbé, avait été réélu au premier tour, loin devant le candidat de l'opposition Agbeyomé Kodjo(18,37%) qui, comme à l'accoutumée, avait dénoncé des irrégularités, estimant qu'elles étaient à la base de sa débâcle. Par les chiffres qui étaient annoncés par la Commission Electorale

Nationale Indépendante(CENI), Faure Gnassingbé avait amélioré ainsi son score par rapport à 2015 avec 14 points de plus pour une participation de 76,6%.

« Pour les adversaires malheureux, je leur dis que c'est le jeu de la démocratie, le peuple togolais s'est exprimé, il faut respecter son choix »



» avait appelé le vainqueur Faure. Mais c'était sans compter avec l'appétit démesuré et vorace, mais sans aucune base légale d'ailleurs, de celui qui a été ministre d'Eyadema et occupé plusieurs postes de responsabilités au temps du père, Agbeyomé Kodjo, de vouloir coûte que coûte le fauteuil présidentiel par tous les moyens. D'où l'entrée en jeu des manigances et autres manipulations orchestrées aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger pour tenter de détourner le cours des événements et faire comprendre qu'il était le gagnant de la présidentielle. Et tout avait été mis en œuvre, sauf

un pan de la stratégie qui plus est, était la pièce maîtresse qui pouvait dire si oui ou non Agbeyomé avait gagné ou pas l'élection présidentielle. Il s'agissait bien des chiffres recueillis dans les différents bureaux de vote. Et sur ce, le candidat de la Dynamique Kpodzo n'était pas capable de fournir ces chiffres. Il s'était limité à son avance constatée dans quelques bureaux de vote dans la capitale Lomé, bureaux dont le pourcentage par rapport au reste de Lomé était encore très infime, voire insignifiant, pour prétendre gagner l'élection. Malgré les tentatives d'enrôlement à sa cause, des au-

tres candidats, particulièrement Jean-Pierre Fabre de l'anc et Aimé Gogué de l'adi, rien ni fi. Ces deux finiront par comprendre, la supercherie d'Agbeyomé Kodjo, qu'ils étaient plutôt en train d'être embarqués dans un bateau à conteneur de mensonges... Mis à part un intervalle de chiffre qu'il estimait situé entre 57 et 61%, Agbeyomé ne pouvait rien avancer pour démontrer avec preuves à l'appui que c'était bien lui le vainqueur.

« Nous avons gagné cette élection avec un score oscillant entre 57 et 61% », c'est ce à quoi était limité à dire le malheureux candidat de la DMK qui ne va pas baisser la garde en dépit de nombreux désaveux qu'il va par la suite essuyé par les institutions nationales et internationales, qui reconnaîtront sur la base des chiffres précis et clairs, la victoire de Faure Gnassingbé à cette élection.

Aujourd'hui en exil, M. Agbeyomé kodjo, malgré toutes les vociférations et menaces proférées ici et là, serait en train de négocier en coulisse son retour au pays, auprès de Faure Gnassingbé, aux dires de certains sites d'information et les réseaux sociaux. Quelle honte si

cela est avéré.

Mais attendant, c'est acté, que c'est bien Faure Gnassingbé qui a été élu ce 22 février 2020 avec un score de 70,78% aux termes des corrections faites par la Cour Constitutionnelle qui avait le dernier mot. Et depuis deux ans le pays avance à son rythme. Même si les attentes des populations n'ont pas encore trouvé totalement satisfaction, pour des raisons liées à la crise sanitaire que chacun sait, il est tout de même visible que quelques actes encourageants ont été posés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations durant les deux années. Le Togo n'est pas encore le bon dernier, même s'il y a des actes qu'on doit critiquer.

Certes les togolais attendent mieux, et l'on ne doute pas que les autorités elles, ont les oreilles attentives, car à la fin, ce sont elles qui auront à faire les comptes. Elles sont donc conscientes de l'immensité de la tâche qui les attend. La seule chose qu'on peut leur souhaiter c'est d'aller vite et bien, car il ne reste que trois (03ans) pour faire plus que maintenant.

LM

TOGO-MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE, FER DE LANCE DANS L'ACCÈS UNIVERSEL DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS AU MINIMUM VITAL

Le ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, est au cœur du dispositif de l'Etat pour assurer à l'horizon 2032, un accès universel de toutes les communautés et organisations à la base du Togo au minimum vital commun. Le bilan de l'année écoulée du ministère le démontre. Le bilan mérite d'être revisité mais il n'est pas superflu de revenir amplement sur deux projets de ce ministère.

Le bilan de l'année écoulée du ministère comble les attentes. « Nous avons eu des résultats assez encourageants. Pour 2021, nous avons quand-même mobilisé et structuré 2400 communautés. Nous avons installé les CVD et les CDQ ; nous avons construits et réhabilité 113 infrastructures communautaires y compris 37 bâtiments scolaires qui ont été construits. Nous avons 94.000 élèves qui ont bénéficié de repas chaud. Nous avons continué au niveau de l'emploi des jeunes, nous avons créé avec les dispositifs que nous avons au niveau du ministère, plus de 26.000 emplois durables et 169 emplois temporaires » précise Wanata Agbisso Secrétaire Général du ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

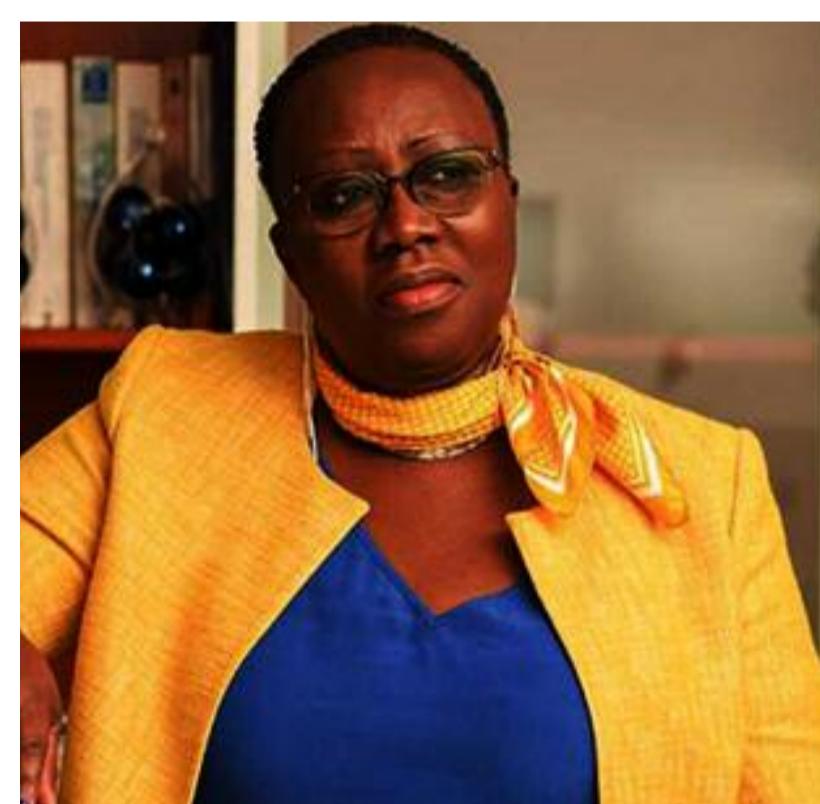
A l'actif du ministère, toujours pour l'année écoulée, 60 568 ménages ont bénéficié du programme de transferts monétaires pour un

montant de plus de 1,08 milliard de FCFA, dans le cadre des filets sociaux et services de base et 94 712 élèves ont bénéficié de 14 206 800 repas chauds dans 337 écoles pour une couverture de 8% des effectifs des élèves du préscolaire et du primaire dans l'enseignement public. La formation des jeunes en entrepreneuriat et l'allocation de microcrédits, a permis aux jeunes de créer onze mille deux cent quarante-huit (11 248) micro-entreprises contre neuf mille quatre cents (9 400).

En ce qui concerne, les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) ils ont permis à ce ministère de créer 169 311 emplois temporaires et sensibiliser plus de 114 000 jeunes sur la citoyenneté, les droits de l'homme et les fléaux sociaux.

En ce qui concerne, la mesure des 25% de marchés publics à réservé aux jeunes et aux femmes entrepreneurs, sur un montant prévisionnel de plus 1,9 milliard de FCFA réservés (sur les ressources internes), plus de 577 millions de FCFA ont été réservés à la cible, soit un taux de marchés de 30,17%. Plus de 512 millions de FCFA ont été attribués soit un taux d'exécution de 88,80%.

La dynamique va se poursuivre cette année. « Pour 2022, nous allons continuer un peu avec notre accompagnement au niveau des communautés. Par rapport aux défis de sécurité que nous avons au



niveau de la région des savanes, nous avons l'intention de concentrer un peu nos actions là-bas. Et dans cette zone, nous avons l'intention de couvrir tous les villages frontaliers en cantines scolaires. Il y'a au moins 51.000 ménages dans la région des savanes qui vont bénéficier du transfert monétaire. Les infrastructures vont continuer beaucoup plus dans cette zone », indique Wanata Agbisso.

Coup de projecteur sur deux pro-

sances accélérée et de la promotion de l'emploi (SCAPE) élaborée en 2012 et est particulièrement orienté vers les populations les plus pauvres du Togo.

Le PDCplus fait suite au projet de développement communautaire (PDC) qui est un projet similaire mis en œuvre de 2008 à 2013 et dont les résultats ont été jugés satisfaisant

Les objectifs de ce projet sont entre autres, construire, réhabiliter et équiper des bâtiments scolaires et des unités de soins de santé périphériques, de mettre en place des points d'eau potable et des ouvrages d'assainissement puis soutenir les groupements d'intérêt économique par un appui technique et financier de manière à faire améliorer leurs résultats économiques et à induire des augmentations significatives aux revenus de leurs membres, à travers les AGR.

Le projet poursuit également le but de lutter contre la malnutrition des enfants des régions de la Kara et savanes à travers les transferts monétaires et d'améliorer l'état nutritionnel des élèves des cantons les pauvres et vulnérables et d'agir sur les indicateurs scolaires en améliorant les taux des inscriptions scolaires et en réduisant ceux des abandons à travers le programme d'alimentation scolaire.

Suite à la page 5

Georges SERIGNAC, Grand Maître du Grand Orient de France

« C'EST PLUTÔT UN FANTASME QUE LA MAÇONNERIE CONTRÔLE LE MONDE »

Arrivé à Lomé pour prendre part à une rencontre sur la laïcité des religions, Le Grand Maître du Grand Orient de France Georges Sérgnac s'est entretenu avec votre journal, l'hbdomadaire indépendant "Le Messager". Dans cet entretien, Georges Sérgnac a salué la grande dimension humaine « des Frères du Togo ». Il a également parlé de l'essence même du Grand Orient de France. Pour lui, « Le Grand Orient de France, dans son évolution, a voulu s'engager dans la cité pour faire que son idéal s'applique sur un plan politique sans être dans la politique partisane ». Il a par ailleurs tenu à corriger au cours de notre entretien, ce qu'il appelle des fantasmes sur leur Ordre. Lisez l'intégralité de l'entretien.

Monsieur Georges SERIGNAC, Grand Maître du Grand Orient de France. Quelles sont vos premières impressions en foulant le sol togolais ?

D'abord, c'est la première fois que je viens en Afrique. Je n'ai pas eu l'occasion dans ma vie personnelle et dans ma vie privée de venir en Afrique. J'ai très peu voyagé dans ma vie. Et donc, en tant que Grand Maître du Grand Orient, j'ai souhaité venir en Afrique. Et donc j'ai commencé par ce déplacement au Togo. Ma première impression, puisque je suis reçu par des frères de mon obédience, c'est une impression de grande fraternité, de grande dimension humaine, humaniste, qui sont au cœur de la démarche maçonnique du Grand Orient de France.

Le Grand Orient de France ; est-ce un courant philosophique, un cercle ésotérique ou une obédienece maçonnique ?

D'abord, je vais vous reprendre, vous nous avez appelé la Grande Loge de France. Il y a plusieurs obédiences dans la Franc-maçonnerie et il y a une obédienece qui s'appelle la Grande Loge de France. Et nous, nous sommes d'une autre obédienece qui s'appelle le Grand Orient de France, qui est en fait, la première obédienece, historiquement et la plus importante, numériquement. C'est juste un détail. Les frères de la Grande Loge de France sont vraiment proches de nous, on se respecte et on a beaucoup d'affection pour eux... Vous posez une question qui taraude souvent les esprits. La franc-maçonnerie est née dans le sillage de lumières pour promouvoir une société de justice d'égalité et qui rêve une société plus fraternelle. C'est donc un courant philosophique qui au Grand Orient de France, dans son évolution, a voulu s'engager dans la cité pour faire que son idéal s'applique sur un plan politique sans être dans la politique partisane. Nous ne sommes pas un parti politique, mais nous avons dans notre obédienece des membres qui votent à gauche, et d'autres à droite... c'est parfaitement ouvert et tout à fait accepté. Et cela fait même partie de

notre philosophie, notre ADN, notamment la liberté de conscience... Nous avons aussi des croyants, des pratiquants mais aussi des non pratiquants. Cela fait partie de la justice et de l'égalité. C'est principalement un courant philosophique dont idéal est d'avoir une société meilleure. Monsieur le président, quels sont, en quelques mots, les droits et devoirs d'un maçon ?

Le Grand Orient de France est



liée, il ne faut pas oublier, à l'histoire de la France. L'histoire de la République, c'est l'histoire qui commence avec la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en 1789. Ce sont les droits du citoyen, l'égalité de tous, l'égalité des civiques. Évidemment, depuis la deuxième moitié du 20^e siècle, nous travaillons à l'égalité homme-femme qui est essentielle aujourd'hui avec l'évolution, des sociétés en général. Nos droits, en général, ce sont les droits du citoyen. Ce sont tous les droits civiques. Après, les devoirs d'un franc-maçon, dans notre école de pensée, c'est d'avoir exemplarité dans son attitude. C'est d'être évidemment ouvert à l'autre, de faire attention à l'autre. Et nous au Grand Orient de France, dans notre règlement général statutairement, l'interdiction d'avoir des membres qui auraient des paroles de xénophobie, de racisme, de haine de l'autre... c'est inscrit dans notre règlement général. Donc tout cela explique en quelque sorte le devoir d'exemplarité que nous devons avoir ; le devoir d'écouter, de

respect de l'autre...

Comment aviez-vous apprécié, Monsieur le Président, la température parmi les siens à Lomé, et que retenir des échanges ?

L'immersion dans le pays, auprès des loges, auprès des frères d'obédience qui travaillent essentiellement à Lomé est nécessaire pour avoir la température dans les loges. J'ai été frappé par le sérieux de l'engagement, et la sincérité dans les échanges et les interventions. Les frères sont d'abord, d'excellent niveau, sincèrement engagés dans ce que nous nous appelons notre combat pour l'amélioration de l'homme et de la société. On est vraiment dans un esprit améliorateur, dans un esprit de construction. Donc ici, j'ai eu la sensation de vitalité de ces loges avec une grande qualité de leur engagement, mais probablement un be-

une religion, mais aussi de pouvoir en changer, d'être libre. Bref, la liberté de conscience...

Vous avez eu à mené des activités au Togo, dites-nous les axes couverts par ces activités ?

Toutes les activités sont sous deux axes principaux. Le premier, c'est connaître le Togo, connaître les problématiques générales, la situation générale, culturelle, politique, économique, éducatif. Ensuite, une immersion dans nos loges, voir comment la franc-maçonnerie fonctionne au Togo et permettre de trouver quelques améliorations pour son déploiement, mieux connaître les frères du Togo.

Au sujet de la connaissance du pays, qu'est-ce qui ressort relativement à votre voyage au Togo ?

Je serais bien vaniteux si après quelques jours au Togo vous en parler comme cela, je vais dire mes impressions générales. D'abord, une impression, très nette, un pays très jeune, la population est jeune. On ne voit que des jeunes. Après, un pays, je crois, j'ai l'impression qui bouge, qui est dans l'activité... C'est difficile à traduire mais un pays positif...

Comment finalement, concilier le besoin de se faire connaître et la logique de discréetion qui sous-tend la réalité maçonnique ?

Là, vous posez une question qu'on se pose tous les jours. C'est une question majeure de la franc-maçonnerie aujourd'hui. Nous sommes discrets, c'est notre méthode de travail, il n'est pas question de changer, car si on change de méthode, on perd la richesse de la franc-maçonnerie. Ce qui nous paraît riche en franc-maçonnerie, c'est notre méthode et en même temps, aujourd'hui, il faut communiquer. Alors c'est très difficile. Moi, je suis pour une extériorisation plus importante... Le monde politique semble être contrôlé par la franc-maçonnerie... C'est une impression qui malheureusement pour moi est fausse. Malheureusement, sinon le monde irait mieux, car, nous sommes loin de l'idéal rêvé dans le monde maçonnique. C'est plutôt un fantasme que la maçonnerie contrôle le monde.

Nous sommes des citoyens engagés et en cela les francs-maçons participent à la vie citoyenne mais cela ne va pas plus loin que cela. Nous voulons revenir à la devise du Grand Orient de France, liberté, égalité fraternité.... D'abord cela raconte une histoire, parce que, c'est la devise républicaine et nous pensons que cette parenté

liberté, égalité fraternité entre la devise républicaine et celle du Grand Orient de France explique un peu notre histoire. C'est très important mais en même temps, ces trois mots traduisent l'idéal maçonnique et probablement l'idéale républicaine aussi. On dit que la franc-maçonnerie du Grand Orient de France est sœur de la République. Ce n'est donc pas une similitude fortuite... Pas du tout, ce n'est ce que je disais au moment où il y a le choix de cette devise, il y a eu de très nombreux franc-maçon qui participent au gouvernement de la deuxième République, donc étroitement lié à la République.

Vous semblez réfuter l'influence de la franc-maçonnerie sur la politique ?

...C'est ce que je disais, je disais qu'il y a un moment, dans l'histoire de la République en France les francs-maçons ont participé à de nombreux gouvernements.

Est-ce qu'on peut avoir une idée sur de l'adhésion ?

On a deux façons de procéder, soit on connaît un franc-maçon, on rejoint ce franc-maçon, on en parle avec lui, les choses se font très naturellement, soit on a ce qu'on appelle les candidatures spontanées. C'est-à-dire qu'on écrit au siège du Grand Orient de France une lettre de demande d'adhésion. Et à partir de là, il y a un processus qui se fait et qui est très simple. Ensuite, il faut être en adéquation avec les valeurs. Comme je le disais, si on est de l'extrême droite, si on n'est contre la liberté de conscience, il ne faut pas essayer, sinon on va se renseigner pour qu'il n'y a pas d'erreur de casting. C'est très facile, c'est très simple.

Qu'en est-il de la représentation des togolais dans la hiérarchie du Grand Orient de France ?

Alors on a un exemple très récent, chaque année nous avons notre assemblée générale, que nous appelons notre couvent, qui est un moment très fort, puisque toutes les loges (1372) sont représentées et cela a lieu une fois l'an. A notre couvent 2021, le président du couvent était un frère Togolais.

Un mot en guise de conclusion ? Je suis très heureux d'avoir pu échanger avec vous. Et quand vous parlez de difficultés de la communication, je pense que cela passe par là, par des intermédiaires, par des médias qui peuvent comprendre l'importance de cette communication.

Interview réalisée par la rédaction

BREVES

TOGO AUGMENTE SON BUDGET POUR 2022 DANS LES TRAVAUX PUBLICS

C'est environ, 4,5 milliards FCFA qui ont été affectés au développement des bâtiments publics sur le territoire national au Togo. C'est qu'informe APO Group à travers un communiqué publié à cet effet.

« Pour cette année, le gouvernement a revu à la hausse sa dotation pour le secteur des travaux publics. En tout, 177 milliards FCFA ont été consacrés au département dans la Loi de finances 2022, soit le second plus gros budget après celui de l'éducation. Cette enveloppe, en augmentation de 36% par rapport à 2021 (86 milliards FCFA), doit notamment servir à poursuivre la politique de travaux publics entamés depuis des années, et la mise en œuvre de plusieurs projets de la feuille de route. Ainsi, un peu plus de 111 milliards FCFA ont été alloués à l'amélioration du réseau

de routes nationales. Plusieurs chantiers sont d'ailleurs en cours (N5 Lomé-Kpalimé, N2 Lomé-Aného, réhabilitation de N1, Route de Ségbé) et d'autres sont attendus. Également, 4,5 milliards FCFA ont été affectés au développement des bâtiments publics sur le territoire. Pour le gouvernement, l'objectif d'ici 2025 est non seulement de développer un réseau routier de qualité afin de stimuler les déplacements entre les régions et faciliter les activités dans les différents secteurs, mais également de contribuer au développement social du pays, grâce à la construction d'infrastructures »

UN HOMME ARRÊTÉ AU TOGO POUR AVOIR COUPÉ LA TÊTE À UN ENFANT

L'information circule depuis la semaine dernière sur les sites d'informations et les réseaux sociaux. « Un criminel activement recherché par les services de police du Bénin, a été arrêté au Togo », c'est ce qu'indique afreepress.tg qui ajoute que selon les détails donnés par la Police nationale, l'individu de 21 ans s'est réfugié au Togo après avoir commis un crime au Bénin, pensant échapper aux poursuites judiciaires. Ainsi, il a été

apprehendé sur dénonciation et fera l'objet d'une remise de police à police au Bénin pour la suite des investigations, informe la Police nationale togolaise. « Le nommé Waliou S., 21 ans, de nationalité béninoise, a décapité un mineur âgé de 11 ans dans le village de Tchodohoé (R/Bénin). Dans son interrogatoire, il reconnaît les faits et déclare avoir participé à ce crime odieux pour une somme de 150.000 FCFA », indique la police togolaise.

LE SOMMET SUR LA CYBERSÉCURITÉ DE LOMÉ AURA LIEU EN MARS PROCHAIN

Le Togo, qui a entrepris un vaste programme de transformation digitale, se renforce depuis quelques années sur la question de la cybersécurité. C'est à cet effet, qu'un sommet qui était annoncé en octobre 2021 et reporté, va finalement se tenir le mois prochain, et plus précisément, les 23 et 24 mars 2022. L'événement, une première sur le continent, est initié par le gouvernement et la Commission économique des Nations Unies. Objectif, explorer et évaluer l'état de la cybersécurité sur le continent, et réfléchir sur des pistes de collaboration entre les Etats et acteurs privés notamment,

dans un contexte marqué par la multiplication des menaces cybercriminelles de tous genres.

Sont attendus dans la capitale togolaise, des Chefs d'Etat et de gouvernement, dirigeants du secteur privé, ou encore des experts. Le Togo, qui a entrepris un vaste programme de transformation digitale, se renforce depuis quelques années sur la question. Une loi sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel a été adoptée, une agence créée, et un Centre national de réponse aux incidents de cybersécurité (CERT), mis sur pied.

PHARMACIES DE GARDE LOMÉ DU 21 AU 28 FÉVRIER 2022

BOULEVARD Bd. Du 13 Janv. Doulassamé 22 21 65 49 90 89 28 49	LE PROGRES Grd contournement, face EPPL Universelle, non loin de la Gendarmerie d'AHADZI-Kpota 70 45 86 55 96 80 10 00	Sur la route de Mission Tové à côté du bar Solidarité 70 40 25 40. 96 80 09 12
BON PASTEUR 44 Av. de la libération, en face de Brother Home 22 21 13 67 91 43 44 84	CITE Bd. du 30 Août 22 25 01 25. 99 08 15 35	SATIS Près du CEG Koshigan, Agoè-Logopé, Rue de 50m 70 44 85 17
PORT Face Hôtel Sarakawa 22 27 61 88. 70 41 54 53	BESDA Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé 22 51 05 29 70 42 68 25	LA BARAKA Agoè LOGOPE, non loin de l'ECOLE LA BRUYERE A PROXIMITE DU CAMP GP 90 1749 28 70 41 44 13
OCAM Rue de "ENTENTE" 22 21 62 05 92 85 99 55	CONSEIL Carrefour du CEG Sagbado Logoté 93 10 92 92 96 80 21 37	NABINE Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau). 93 36 26 26 98 97 97 96
ESPERANCE Av F.J. STRAUSS, Face Ecole Française Nyékonakpoé (Rue Adjololo) 22 21 01 28	EPIPHANIA Rue de La Pampa, Carrefour AGBE-MADON, ADIDOGOME. 70 40 10 52 96 80 10 04	ADONAÏ Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé 22 50 04 05
HOPITAL Face Hôpital CHI -Tokoin 22 20 08 08	POINT E 506, rue 129 Anao Gakli (Kiniti Djidjolé dans le von de la pharmacie Djidjolé 22 25 64 80. 90 37 45 96	MBA Agoè-Légbassito. Route de Mission TOVE. 300 mètres après le marché de Légbassito 70 27 81 81
CAMPUS Adéwi 22 21 56 32 93 38 08 84	VERTE Face Ecole du Parti Klikamé. 22 25 03 26 91 98 50 17	TAKOE Avant la station CAP ESSO de Zongo (côté opposé) 70 45 62 17 96 80 09 77
ISIS Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto. 70 44 83 87	DELALI En face de l'hôpital (le Cacavéli à 100m entre la Cour d'Appel et le marché de Cacavéli 93 64 53 72 96 32 97 54	AMEN Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi 90 88 55 88 97 18 02 02
YEM-BLA 258, Av. Akéï face à la Résidence. 22 26 76 51 ..90 88 98 72	CITRUS Attiéguo Carrefour DVA, Grand Contournement 70 44 59 24. 96 80 09 03	SANGUERA Près du Lycée de Sanguéra. 70 42 80 80 99 90 89 72
FRATERNITE Hédzranawé près de la Clinique St Joseph 22 26 81 55 96 80 09 19	LAUS DEO Rte de Léo 2000, face Clinique Bethesda - quartier Adidoadin 22 25 15 05 93 00 65 75	GANFAT AGOE DALIKO près du Carf EDEM (CAMP GP) 22 55 08 15. 70 22 15 15
NOTRE DAME Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aéroport 96 80 10 12	VITAFLORE Agoè Vakposso à 100 m de la station Shell Agoè Vakposso 70 40 22 86	EL-SALI Rte Lomé-Kpalimé, Aflao Apédokoè Gbomamé, à 50 m de la quaincaille MACO. 93 54 24 11. 70 12 44 44
APOTHEKA Face siège Fédération Togolaise de Football, route de Kegué 22 61 57 57. 70 44 33 33	MAIN Avédji A du carrefour Y sur la voie expresse non loin du Centre Médico-Chirurgical Source de Vie 70 43 65 34 96 80 10 15	LA FLAMME D'AMOUR Sise à Agodéké, route d'Aného. 70 45 70 14
MISERICORDE BE-KPOTA à 300M de NISSAN, A côté de la Station MRS 96 80 09 45	EL-SHAMMAH Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes. 70 43 25 85	LE DESTIN A côté de l'Agence ECOBANK de Ba-guida. 70 41 15 41
	EMMAÜS	RDS souhaite une Prompte guérison aux patients.

TOGO-MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT À LA BASE, FER DE LANCE DANS L'ACCÈS UNIVERSEL DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS AU MINIMUM VITAL

Suite de la page 3

Programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle (PN-PTFM)

Le PN-PTFM a pour objectif de contribuer à l'accroissement des revenus et à l'amélioration des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique) en faveur des populations rurales, à travers un accès élargi aux services énergétiques fournis par la plateforme. Le Programme national de développement de la Plateforme multifonctionnelle est lancé en 2011 avec pour objectif 1000 plateformes.

Le projet poursuit plusieurs buts. Il s'agit de contribuer à l'augmentation des revenus par une meilleure valorisation des productions agroalimentaires locales, de contribuer à la modernisation des infrastructures communautaires d'accès aux services sociaux de base (SSB) par la PTFM,

Le projet permet également de développer des synergies intersectorielles et des partenariats techniques notamment dans le domaine technologique dans le but de renforcer les chaînes de valeur dans les filières porteuses en priorité dans le secteur agroalimentaire

puis de développer les capacités des parties prenantes et mettre en place un cadre institutionnel efficace.

La mission du développement à la base est d'assurer durablement à l'horizon 2032, un accès universel de toutes les communautés et organisations à la base du Togo au minimum vital commun. Le concept de « minimum vital commun » se définit comme un ensemble de besoins de base légitimes de la population, couvrant des domaines aussi cruciaux que variés dont six apparaissent comme primordiaux dans le vécu des togolais.

Le Messager



Faisons le simplement **EN LIGNE**

avec **DIMANA**

DIMANA, la nouvelle plateforme digitale de DECLARATION, de PAIEMENT et de DEMANDE DE SERVICES en ligne de l'OTR

Gérez en ligne, à partir d'un terminal connecté, où que vous soyez et en temps réel : toutes procédures et démarches fiscales ; suivi et gestion des dossiers, demande de la carte d'immatriculation fiscale, de quitus ou tout autre document fiscal, demande de facilité de paiement...

L'OTR n'est plus seulement votre allié dans votre engagement citoyen et votre contribution à l'édification du bien commun, il est aussi votre conseiller, votre compagnon de tous les jours grâce à sa plateforme digitale DIMANA.

Pour vous et pour tous, faisons le simplement en ligne.



<https://dimana.otr.tg>

Projet « Initiative régionale pour l'eau et l'environnement dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono

LES ACTEURS EN ATELIER DE PREPARATION À LOMÉ

Un atelier de lancement de préparation du projet « Initiative régionale pour l'eau et l'environnement dans le bassin transfrontalier du fleuve Mono, IREE-Mono » a été ouvert hier mardi 22 février 2022 à Lomé. Initié par l'Autorité du Bassin du Mono, la rencontre de deux jours a pour objectif, selon le Directeur Exécutif de l'Autorité du Bassin du Mono, Nicolas Dadja Gnakpaou, de mettre en place des idées devant « générer des bénéfices environnementaux dans le bassin ». Il s'agit également à travers cette rencontre de renforcer la coopération entre le Togo et le Bénin sur le bassin du fleuve Mono.

Le projet est d'un montant de 2,5 milliards FCFA pour une durée d'exécution de 4 ans et comporte trois composantes. Il s'agit selon M. Gnakpaou de l'évaluation et la planification du développement du bassin du fleuve Mono. « C'est le processus ayant débuté par la sélection du consultant, l'atelier de ce jour, la collecte des données jusqu'au rapport final du consultant qui sera soumis au Conseil des Ministres de l'ABM pour adoption », a-t-il précisé.

La composante 2 est consacrée au « renforcement des capacités institutionnelles et techniques » avec des activités telles que la protection des berges de cours d'eau, reforestation, écotourisme. La troisième composante est la « gestion des connaissances, suivi évaluation et communication avec des activités telles que l'appui à la mise en œuvre de l'Observatoire du Bassin du Mono, zonation et protection des cours d'eau, amélioration et développement de l'agroforestation en collaboration avec les rives en collaboration avec les rives du cours principal du fleuve et des affluents.

Au terme de l'énumération des composantes du projet, M. Gnakpaou a réitéré engagement de sa structure pour une gestion concertée.

« Je voudrais vous assurer de la main tendue de la Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin du Mono, car c'est ensemble et de façon concertée et coordonnée que nous allons contribuer efficacement à la gestion durable des ressources en eau et de l'environnement de ce bassin du fleuve Mono que nous empruntons aux générations futures », indique Nicolas Dadja Gnakpaou.

Il a par ailleurs, fait savoir que plusieurs accords de partenariat ont été signés par l'ABM aux lendemains de son installation. Il s'agit des organisations sous-régionales et les partenaires techniques et financiers dont ceux l'UICIN, l'OSS et le GWP-AO pour la présente activité.

Il va améliorer la coopération régionale et nationale sur les bassins d'eau douce et souterraine. La troisième innovation, c'est que le projet démontrera, comment les investissements dans le bassin vont assurer la sécurité en eau, alimentation, énergie et environnement. Il a encouragé les participants à la réunion à mettre à profit ces deux jours de travail pour la préparation du projet pour partager autant que possible leurs connaissances et leurs ambitions sur le projet. Il a remercié l'Union Internationale pour la conservation de la Nature et les autorités togolaises de la tenue de la rencontre.

Ouvrant les travaux de l'atelier, au nom du Ministre de l'Eau et de l'hydraulique villageoise, Bo-lidja THIEM, le Directeur de cabinet dudit ministère, relève que le projet IREE, dont le processus de préparation connaît, à partir d'aujourd'hui, son atelier de lancement, permettra à coup sûr, de donner un coup d'accélérateur aux efforts importants déjà engagés par le Bénin et Togo pour l'amélioration de la connaissance et de la valorisation des ressources naturelles du bassin du Mono.

Au nom du minister il a exprimé, la gratitude des Gouvernements du Bénin et du Togo au Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et à ses partenaires Techniques pour la confiance manifestée à l'Autorité du Bassin du Mono, à travers ce financement.

Le Messager



UNE 1^{ÈRE} AU TOGO ! LA FIBRE TOGOCOM PARTOUT À LOMÉ ET À CINKASSÉ, DAPAONG, KARA, SOKODÉ, ATAKPAMÉ, KPALIMÉ, ANÉHO & TSÉVIÉ



Demandez votre fibre
en agence Togocom !

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

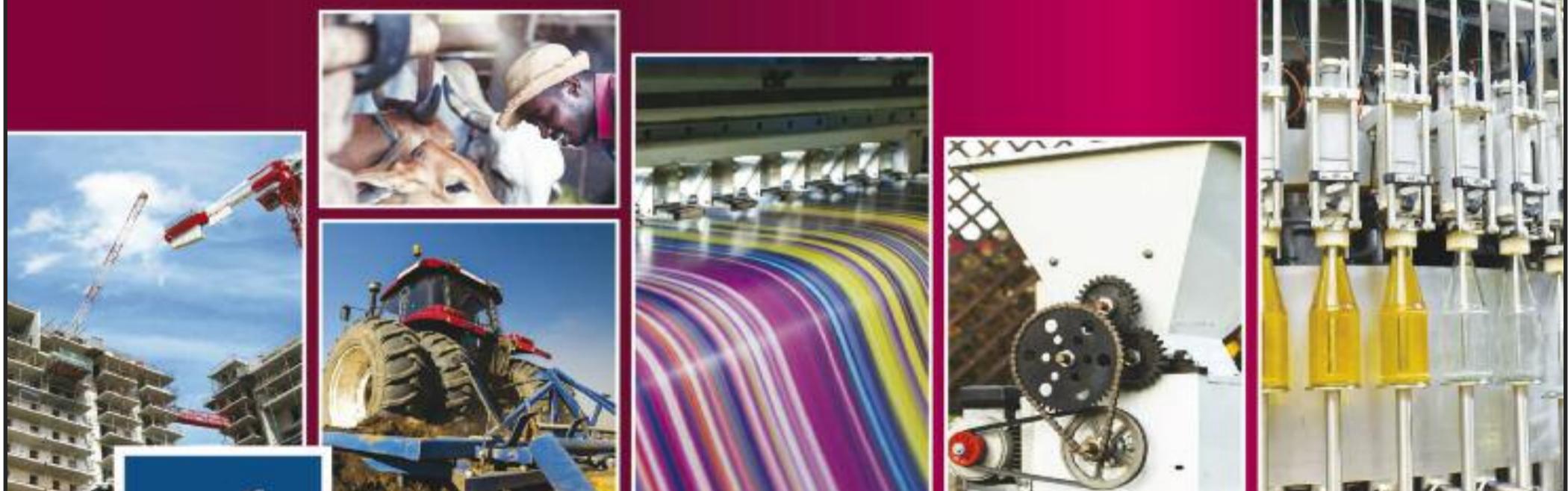


togocom.tg



Pack BUSINESS

Pour grandir



Offre
BUSINESS

www.boatogo.com



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



STOP COVID-19